

Centre De Gestion De la Fonction Publique Territoriale Des Pyrénées-Orientales

RTP2C - CONC 2018 Arrêté liste d'aptitude

ARRÊTÉ N°11-SC/2018

Objet : Arrêté établissant la liste d'aptitude des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, **VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU le décret n°94-163 du 16 février 1994 modifié, ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique Française ;

VU le décret n°81-317 du 17 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

VU le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L.221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

VU l'arrêté n° 16-SC/2016 du 20 décembre 2016, portant ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU Arrêté n°05-SC/2017 du 21 février 2017 modifiant l'arrêté n°16- SC/2016, portant ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté n°30-SC/2017 du 12 septembre 2017, fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté n°32-SC/2017 du 19 septembre 2017, portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté n°38-SC/2017 du 19 octobre 2017, portant désignation des correcteurs des épreuves écrites des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérauit, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté n°02-SC/2018 du 05 février 2018 portant désignation d'examinateurs complémentaires des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par

le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU le procès-verbal d'admissibilité n°39-SC/2017 du 14 décembre 2017 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU le procès-verbal d'admission n°04-SC/2018 du 15 février 2018 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU le procès-verbal correctif de délibération du jury d'admission n°10-SC/2018 du 22 mars 2018 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU le recensement des besoins prévisionnels exprimés et relatifs au grade de Rédacteur territorial principal de 2ème classe, effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

VU la charte de coopération régionale établie entre Centres de Gestion et relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion,

Considérant l'article 44 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 – alinéa 6 et article 11 du décret N° 85-1229 du 20 novembre modifié :

« Un candidat déclaré apte ne peut être inscrit que sur une seule liste d'aptitude à un concours d'un même grade d'un cadre d'emplois ».

Après deux refus d'offre d'emploi transmise par une collectivité ou un établissement à l'autorité organisatrice du concours, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

Lorsque le candidat déclaré admis est déjà inscrit sur une liste d'aptitude à un concours d'un même grade d'un même cadre d'emplois, son inscription sur une nouvelle liste d'aptitude est subordonnée au choix de la liste sur laquelle il souhaite être inscrit. A cet effet, en application des dispositions de l'alinéa 6 de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, il adresse à l'autorité organisatrice de chacun des concours, dans les délais prévus au premier alinéa du présent article (15 jours à compter de la notification de son admission), par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision d'opter pour son inscription sur la liste d'aptitude choisie et de renoncer à l'inscription sur l'autre liste » ;

La liste d'aptitude arrête donc 83 candidats déclarés admis par le jury d'admission du 15 février 2018, composés de 30 candidats au concours externe, 39 candidats au concours interne et 14 candidats au troisième concours.

ARRÊTE:

ARTICLE 1

La liste d'aptitude des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe au titre de la session 2017 est établie comme suit :

EXTERNE									
Concours	N° de dossier	Titre	Nom	Prénom	Adresse 1 Adresse 2 CP Ville				
EXTERNE	23515	Monsieur	ARBRUN	Ludovic	17, rue Frédéric Xavier		30600	VAUVERT	
EXTERNE	23417	Mademoiselle	BAPTISTE	Annie	13, place du nombre d'or		34000	MONTPELLIER	
EXTERNE	23511	Monsieur	BERTRAND	Mathieu	Ne souhaite pas communiquer son adresse				
EXTERNE	23316	Mademoiselle	BLANCHE	Cécile	Ne souhaite pas communiquer son adresse				
EXTERNE	24000	Madame	BLASQUEZ	Virginie	7, lotissement le Ponant		34140	MEZE	
EXTERNE	23419	Madame	CABEZAS	aury	Ne souhaite pas communiquer son adresse				
EXTERNE	24182	Mademoiselle	CASAS	Armeile	5, rue du Conflent		66680	CANOHES	

EXTERNE	23246	Monsieur	CHENIOUR	Sami	18, rue Jacques Cœur	Appartement 18	34000	MONTPELLIER
EXTERNE	24340	Mademoiselle	CHEVALIER	Anaïs	180, chemin du Fesc		34400	SAINT-JUST
EXTERNE	23380	Mademoiselle	CLOUVEL	Marine	9, rue de l'Agow		30000	NIMES
EXTERNE	23732	Madame	COPPOLA	Caroline	6, rue des chanterelles		34920	LE CRÈS
EXTERNE	24441	Monsieur	DESTREM	Arnaud	Ne souhai	ite pas communiquer	son adre	esse
EXTERNE	23679	Madame	GAMMELIN	Muriel	11, rue Paul Capdeville		66150	ARLES-SUR- TECH
EXTERNE	23566	Mademoiselle	GOMMES	Julie	14, route de Perpignan - Appt.97 - Bât. B	Domaine d'Aguzan	66240	SAINT-ESTEVE
EXTERNE	23643	Mademoiselle	KAATZ	Ludivine	Ne souhai	te pas communiquer	son adre	esse
EXTERNE	23992	Monsieur	LE NY	Yannick	Ne souhai	te pas communiquer	son adre	esse
EXTERNE	23376	Madame	LEPAGE	Gaëlle	101, rue des chaudronniers		30120	MOLIÉRES- CAVAILLAC
EXTERNE	23319	Monsieur	MILLET	François	14, rue Germain Laur		81000	ALBI
EXTERNE	23733	Mademoiselle	NAVARRETE	Alexandra	12, place du chardonnay		34500	BEZIERS
EXTERNE	24018	Monsieur	NAVARRO	Thomas	38, rue Adrien Legendre		31200	TOULOUSE
EXTERNE	23641	Monsieur	PERALES	Clément	Chemin de Coumerme		66300	MONTAURIOL
EXTERNE	24174	Mademoiselle	PERMAL	Sarodjini	10, rue Saint Ferreol		66400	CERET
EXTERNE	23559	Monsieur	PICARD	Romain	6, rue du Roussillon		66540	ВАНО
EXTERNE	23668	Madame	POQUET	Salomé	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
EXTERNE	24451	Madame	POUJOL	Maguelonne	3, rue du Dahlia		34000	MONTPELLIER
EXTERNE	23790	Monsieur	RAINA	Maxime	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
EXTERNE	23248	Monsieur	SICCAT-JEGOU	Gilles	Résidence Les mimosas	22, rue du jardin d'enfants	66000	PERPIGNAN
EXTERNE	24359	Monsieur	TAMAS	Jim	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
EXTERNE	23412	Mademoiselle	VEYRUNES	Emilie	Villesoule		48170	MONTBEL
EXTERNE	23677	Madame	VITTE	Charlotte	29, rue Lunaret		34000	MONTPELLIER
				INTER	RNE			
INTERNE	23528	Madame	ALINS	Manon	31, route de Ladern		11250	SAINT-HILAIRE
INTERNE	24052	Mademoiselle	AMBERGNY	Sylvia	Ne souhait	e pas communiquer s	son adres	sse
INTERNE	23473	Madame	AZAM	Marie-Claire	Ne souhait	e pas communiquer s	son adres	sse
INTERNE	23681	Madame	BASTARDIS	Mélanie	42, rue René Fonck		66000	PERPIGNAN
INTERNE	24321	Madame	BOUSCAT	Anne	3 Traverssa del Claustre		66320	RODES
INTERNE	23310	Madame	BOUTES	Valerie	22, chemin des rompudes		34550	BESSAN
INTERNE	24122	Monsieur	BOUZIDI	Gaël	2, rue Stanislas Digeon		34000	MONTPELLIER
INTERNE	23615	Mademoiselle	CALLE	Karine	Ne souhait	e pas communiquer s	on adres	sse
INTERNE	23767	Madame	CODINE	Evelyne	Ne souhait	e pas communiquer s	on adres	sse
INTERNE	24266	Monsieur	DAVID	Jear François	Château de Durfort		11330	VIGNEVIEILLE
INTERNE	24547	Madame	DE ARBURN	Johanna	14, rue Jean Recher	BP 1600	97500	SAINT PIERRE ET MIQUELON

-			AND THE RESERVE OF THE PERSON	Water to the second of the sec					
INTERNE	23769	Madame	DELORT	Marion	5, place Marcelin Albert		11700	PEPIEUX	
INTERNE	23955	Madame	EL KHAMKHOUMI	Naima	126, rue des jardins Omeyades	Res. La porte du Vallon	34080	MONTPELLIER	
INTERNE	23617	Madame	FAYOS	Patricia	21, avenue du Péras		34370	CAZOULS-LES- BEZIERS	
INTERNE	24478	Madame	FIZE	Valérie- Anne	15, rue Victor Vasarely	Appartement 30	34000	MONTPELLIER	
INTERNE	24056	Mademoiselle	GALLEE	Emilie	Ne souha	ite pas communiquer	son adre	esse	
INTERNE	23718	Madame	GAUTHIER	Jessica	19, chemin du Pouget		30350	AIGREMONT	
INTERNE	23293	Madame	GUBERT (MALGRAT)	Nathalie	Ne souha	ite pas communiquer	son adre	esse	
INTERNE	23687	Monsieur	JOSUAN	Jeremie	10, chemin de Bondavin		30129	REDESSAN	
INTERNE	24320	Madame	LANDAIS	Justine	Ne souha	ite pas communiquer	son adre	esse	
INTERNE	24270	Madame	LEDENTU DETERM	Maud	Chemin du Rat de Merle		34750	VILLENEUVE LES MAGUELONE	
INTERNE	23309	Mademoiselle	LEUILLET	Laurie	6, rue du chêne vert		11110	SALLES D'AUDE	
INTERNE	23620	Madame	MARCHAND	Alexia	5, rue Pierre Corneille		11570	CAZILHAC	
INTERNE	23537	Madame	MONTE	Nathalie	Ne souha	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
INTERNE	23364	Madame	PALAVASSON	Sabrina	Clos Marie, Appt. 29, Bât.C	18, rue Robespierre	34200	SETE	
INTERNE	23691	Madame	PANET	Sophie	9, rue Turgot		30000	NIMES	
INTERNE	23488	Monsieur	PECH	Fabrice	22, quai de Lorraine	Rés. Les Soleillades, Appt.E2 216	11100	NARBONNE	
INTERNE	24276	Mademoiselle	PIERRON	Emilie	35, rue André Cayatte		11100	NARBONNE	
INTERNE	24203	Madame	RATHIER	Mélissa	6, rue des grenaches		66600	RIVESALTES	
INTERNE	23366	Mademoiselle	REES-LLOZE	Juliette	Ne souhaite pas communiquer son adresse				
INTERNE	24044	Monsieur	RIBES	Julien	4, allée du Rastel		30800	SAINT-GILLES	
INTERNE	23621	Madame	RIZZUTI	Cloé	21, chemin du Grès		30210	SAINT HILAIRE D'OZILHAN	
INTERNE	23546	Mademoiselle	RODRIGUES DA SILVA	Julie	159, rue Anne Franck - Le clos de Diane	Bâtiment B Appartement 24	30000	NIMES	
INTERNE	23368	Madame	ROYER	Vanessa	Lotissement La Vignasse	Chemin des plans	30530	BROUZET LES ALES	
INTERNE	23805	Madame	SABENCH	Amely	5, rue du 14 juillet		66600	OPOUL PERILLOS	
INTERNE	23804	Mademoiselle	SALANSON	Christine	Valcroze II	3, rue de la Bavière	48000	MENDE	
INTERNE	23894	Madame	SANCHEZ	Christelle	13, rue de l'Alaric	Montredon	11090	CARCASSONNE	
INTERNE	23236	Monsieur	SANZ	David	22, allée du roc	La Bastide Saint- Clément - Bât. A Appt. 35	34980	ST-CLEMENT- DE-RIVIERE	
INTERNE	23961	Madame	TOURNIÉ	Magali	Ne souhai	te pas communiquer s	son adre	sse	
			TROIS	SIÈME C	CONCOURS				
3ème	24029	Madame	BINARD	Sandra	1, chemin de la Roque		11200	CONILHAC CORBIERES	
CONCOURS				Nelly	7, lotissement le		11120	ADCELLENC	
3ème CONCOURS	24377	Madame	COMBES	Nelly	Galemio		11120	ARGELLEMS	
3ème	24377 24514	Madame Madame	FORNER	Sandra	Galemio Résidence Le Golf - App. 132	Avenue de Canto Perdrix Rés. St Maur - Bât.	13500	MARTIGUES	

3ème CONCOURS	24098	Madame	GOUZE	Mathilde	Ne souhaite pas communiquer son adresse				
3ème CONCOURS	23525	Madame	GRUEL	Yannique	11, rue Jean-Baptiste Barjau		66150	ARLES-SUR- TECH	
3ème CONCOURS	24394	Madame	KHALKHAL	Djamila	15, rue du Hameau des vignes		34150	LA BOISSIERE	
3ème CONCOURS	24412	Madame	LATHUILLERE	Sandrine	29, rue de la pépinière	Résidence du lavoir - Villa 9	30820	CAVEIRAC	
3ème CONCOURS	24032	Madame	NORIS	Sylvie	2, rue du Mont d'Olmes		31820	PIBRAC	
3ème CONCOURS	23762	Madame	RAJAUT	Maya	1, impasse du Bois de Nine		34480	MAGALAS	
3ème CONCOURS	23288	Madame	ROIGT	Serena	10, lotissement les Marronniers		11290	ALAIRAC	
3ème CONCOURS	24095	Mademoiselle	ROSENKRANTZ	Lydie	272, rue de la madeleine	Résidence Marcel Proust - App. 66	34070	MONTPELLIER	
3ème CONCOURS	24028	Madame	VAN DEN HAUWE	Sandrine	Ne souhaite pas communiquer son adresse				
3ème CONCOURS	23247	Madame	VIOTTO	Ludivine	Ne souhaite pas communiquer son adresse				

ARTICLE 2

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le succès au concours est valable pendant une durée totale de 4 (quatre) années à partir de la date d'établissement de la liste d'aptitude, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude au terme des 2 (deux) premières années suivant son inscription initiale et au terme de la 3ème année.

Après deux refus d'offre transmise par une collectivité ou un établissement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

ARTICLE 3

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et aux Centres de Gestion partenaires, affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Transmis au représentant de l'Etat

Le2.3. MARS 2018.....

Fait à Perpignan, le 23 mars 2018

Le Président,

Robert GARRABE.